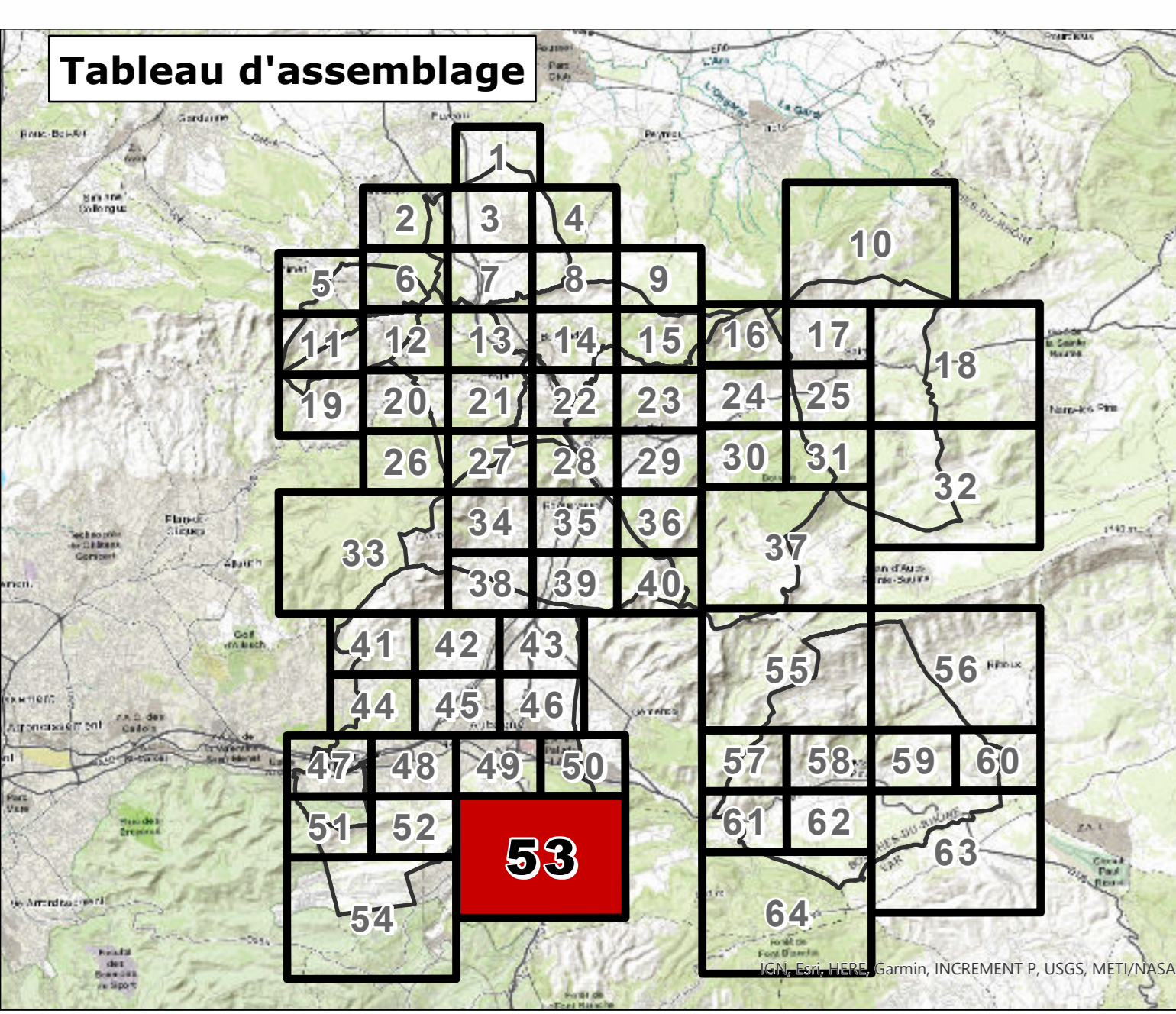


Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
53

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023



Urbanisme

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Pour les communes d'Aubagne, d'Arnaud, de La Bastide, de Roquefort et de La Pierre-sur-Huveaune

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUi

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Allée faible - Prescription simple
- Allée modérée - Prescription veriforolée
- Allée forte - Zone inconstructible

Pour la commune de Belcodène

- Allée faible
- Allée forte
- Zone inconstructible

Pour les communes de la Bouffardise, Peyret et Saint-Zacharie

- Porte à Connaissance - PAC Huveaune

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modifié
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ARS
- Périmètre de protection rapprochée - source ARS
- Périmètre de protection immédiate - source hydrogéologique local
- Périmètre de protection rapprochée - source hydrogéologique local
- Périmètre de protection rapprochée - source hydrogéologique local

Fond de Plan

- Parcelle
- Élément de repère
- Bât sur
- Patrimoine ou Plan d'eau
- Bât léger
- Cimetière

